

Jeudi 5 octobre 2017

Monsieur Le Président,

Depuis le Comité d'Etablissement COMMERCIALISATEUR du 29 août durant lequel les élus ont pu mesurer, enfin, l'ampleur des délocalisations des emplois au Maroc, Portugal, Ile Maurice et celle prévues au Cameroun et au Sénégal, les représentants du personnel et les salariés de l'entité de commercialisation France BtoC sont dans l'action.

Le mouvement de grève du 26 septembre, suivi à plus de 72 % par les salariés de l'entité, a fait la démonstration que les salariés adhèrent, sans aucun doute, aux deux revendications portées par les 5 organisations syndicales, unanimes et réunies en intersyndicale, à savoir :

- L'arrêt immédiat de la délocalisation des emplois français.
- L'arrêt de la mise en œuvre de la séparation des activités dédiées aux Tarifs Réglementés de Vente et aux offres de marché avec la création de la DTR et de la DGP.

La direction reste sourde si ce n'est méprisante : elle n'a entamé aucun vrai dialogue avec l'intersyndicale et met en œuvre son organisation en toute illégalité.

En conséquence, et en solidarité avec les élus et les salariés du Commercialisateur, les Représentants du personnel du CCE quittent la séance.